

Observation 39 du 23/02/2023

à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice,

Madame,

Je tiens par ce premier courrier à vous faire connaître mon opposition au nouveau projet éolien en objet qui vient s'ajouter aux parcs déjà existants.

Le département de la Vienne détient déjà un triste record en assurant à lui seul 22 % des éoliennes de toute la région Nouvelle-Aquitaine.

Je vous joins un article du 22 septembre 2020 publié dans l'hebdomadaire « le 7. Info » numéro 495 parlant de l'anarchie des projets éoliens du département

et indiquant que **la Vienne concentre sur son territoire un quart de la puissance éolienne en Nouvelle-Aquitaine.**

Depuis, la situation a largement évolué. En juillet 2022 ,le Préfet du département de la Vienne (article joint) indiquait que 131 éoliennes étaient en

activité dans le département. Dans le même article, il indiquait que 175 autres avaient fait l'objet d'une autorisation et qu'un rééquilibrage au sein de

la région Nouvelle-Aquitaine faisait l'objet d'une réflexion.

En conséquence, je vous serai reconnaissant, de bien vouloir émettre un avis défavorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur la commissaire-enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe GUINARD

Eolien : la fin de l'anarchie ?

Le 7.Info n° 495 du 22 septembre 2020 - Catégories : Environnement, Développement durable

<https://www.le7.info/article/15606-eolien-la-fin-de-lanarchie>



La Vienne compte aujourd'hui plus d'une centaine d'éoliennes contre quinze en 2012. Pour réguler un développement jugé « anarchique », le comité départemental de suivi de l'éolien prépare une charte éthique des collectivités et des professionnels.

Une nouvelle « ferme » de sept éoliennes a été inaugurée, la semaine dernière, à Leigné-les-Bois, dans le Châtelleraudais. Portant à plus de vingt, le nombre de parcs éoliens en fonctionnement dans le département (soit un peu plus d'une centaine d'éoliennes, ndlr). La Vienne est particulièrement bien dotée en la matière -notamment dans le Sud- elle concentre en effet un quart de la puissance éolienne en Nouvelle-Aquitaine. Et les quatre départements de l'ex-Poitou-Charentes, 90%...

Des chiffres qui invitent le comité départemental de suivi de l'éolien -composé d'élus de la Vienne, de l'association des maires et du syndicat Energie Vienne- à parler aujourd'hui de « déséquilibre » dans le développement, à l'échelle de la nouvelle région. Un constat partagé par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), entré en application en mars dernier. **Aurait-on trop laissé faire dans la Vienne ?** « Des porteurs de projets font fi de l'avis des conseils municipaux et communautaires concernés », observe Alain Pichon, vice-président du Département. Un observateur parle même de « promotion foncière » sur le marché.

Ethique mais pas opposable

Afin de mieux réguler le développement éolien sur le territoire, le comité départemental de suivi a donc décidé de rédiger une charte de bonne conduite, qui encourage à une meilleure concertation des professionnels avec les collectivités locales. Elle devrait être signée d'ici la fin d'année. « C'est une vision basée sur l'éthique, qui part de l'expression de la volonté des citoyens et de leurs élus », explique Alain Pichon. L'objectif : associer tout le monde à la réflexion autour d'un projet.

En 2015, une charte a déjà été écrite par France énergie éolienne, une association de professionnels du secteur. Ce qui n'a pas empêché certaines sociétés de passer outre l'avis des conseils municipaux, comme à Adriers ou encore Usson-du-Poitou. Aussi éthique soit-elle, une charte n'est pas opposable sur le plan légal. « Elle est nécessaire car les communes n'ont pas ou peu de moyens de blocage. Il s'agit de leur redonner un peu de pouvoir dans la concertation, ainsi qu'aux communautés de communes », souligne Hervé Lecomte, directeur des opérations pour l'exploitant Sergies.

Au moins une quinzaine de projets sont toujours en cours d'instruction, dans le département. Des communes ont exprimé leur opposition (Chenevelles, Saint-Genest-d'Ambière, Vézères...). « Nous avons un développement en cours à Mauprévoir, près de Limoges, raconte Hervé Lecomte. Nous l'avons suspendu il y a un an et demi, après que le conseil municipal ait changé d'avis sur le projet. Mais on reste à l'écoute si la commune change à nouveau d'avis. » Rappelons que le dernier mot appartient à la préfecture qui a, seule, le pouvoir d'autoriser l'exploitation d'un parc éolien.

Le chiffre, **131**

<https://www.centre-presse.fr/article-859015-.html>

le chiffre

11/07/2022 06:53 | Vienne | POITIERS | Imprimer |

131

C'est le nombre d'éoliennes actuellement en activité dans la Vienne, chiffre rapporté par le préfet Jean-Marie Girier devant l'assemblée des maires, vendredi. 175 autres mats font l'objet d'une autorisation, parfois contestée en justice, et 80 ont été refusés. Le préfet a pris note de l'hostilité croissante d'un certain nombre d'élus, notamment dans le sud de la Vienne. « La méthode des opérateurs n'a pas toujours été la bonne », a reconnu le préfet qui a indiqué qu'une réflexion était engagée au niveau régional en vue d'un rééquilibrage des parcs éoliens entre le nord et le sud de la région.